

**RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021 ET  
RAPPORT SUR LA GOUVERNANCE DE L'ENTREPRISE**

1

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 3 juin 2022**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2021 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Votre Commissaire aux Comptes vous donnera dans son rapport toutes informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Au présent rapport est annexé, conformément à l'article R.225-102 du Code de commerce, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur évolution par rapport à l'exercice précédent :

	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>Écart</b>
<b>DUREE</b>	<b>12 mois</b>	<b>12 mois</b>	
Chiffre d'affaires net (hors taxes)	766 917	767 025	
Coût des achats et charges externes	758 384	748 656	
<b>VALEUR AJOUTEE</b>	<b>8 533</b>	<b>18 369</b>	<b>-53.55%</b>
Subventions d'exploitation	0	0	
Impôts, taxes et versements assimilés	3 174	3 327	
Charges de personnel	39 165	39 165	
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>-33 806</b>	<b>-24 123</b>	<b>-40.14%</b>
Autres produits et transfert de charges	313	19	
Amortissements	5 200	14 530	
Autres charges	2	40	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-38 696</b>	<b>-38 674</b>	<b>0.1%</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>0</b>	<b>4 246</b>	
<b>RESUTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>-38 696</b>	<b>-34 428</b>	<b>-12.4%</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Impôts sur les Bénéfices	0	0	
<b>RESULTAT NET COMPTABLE</b>	<b>-38 696</b>	<b>-34 428</b>	<b>-12.4%</b>

### **Situation et activité de la société au cours de l'exercice**

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires quasi identique : 766 917 € contre 767 025 € pour l'exercice précédent.

Nous aurions du avoir un chiffre d'affaires supérieur avec la location en année pleine du site TechnoFab + 18 K€, mais celle-ci a été neutralisée par une baisse de 27 K€ des loyers facturés sur Mérignac (départ d'entreprises et diminution des surfaces louées par les entreprises). Les centres d'affaires de Mérignac n'ont vu leur taux d'occupation remonter qu'en fin d'année.

Le total des charges d'exploitation ressort à 805 925 € contre 805 717 en 2020. Comme l'an passé les charges d'exploitation et plus particulièrement la facturation du temps passé de l'équipe BTW à la SPL sont impactées par le temps lié au projet COCKPIT (non financé).

Le résultat d'exploitation déficitaire ressort à -38 695.69 € contre un déficit de -38 673.58 € pour l'exercice précédent

Le résultat financier, est de 0 € contre 4245 € pour l'exercice précédent.

Pour finir, le résultat 2021 se traduit par un déficit de 38 695.69 € contre un déficit de 34 427.88 € en 2020.

### **Évolutions prévisibles et perspectives d'avenir**

Avec le projet COCKPIT, la SPL change de dimension, avec un bâtiment de 6 500 m<sup>2</sup>. Aux vues des éléments connus à ce jour une augmentation de capital est à prévoir ainsi que l'obtention de financements complémentaires (subvention et emprunt).

### **Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice**

Fermeture du centre de services de NEWTON à Bègles le 28/02/2022.

L'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 constitue un événement post-clôture. Ce dernier n'a pas d'incidence financière sur les comptes clos au 31 décembre 2021 dans la mesure où il s'agit d'un événement relatif à une situation nouvelle.

### **Recherche et développement**

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

### **Informations sociales et environnementales**

Informations de nature sociale : La politique de la société en matière sociale s'inscrit dans le cadre des dispositions légales notamment en matière de formation et de représentation du personnel.

Informations de nature environnementale : l'activité de notre société n'a pas d'impact sur l'environnement.

### **Filiales et participations**

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice

### **Répartition du capital social**

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois-vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote :

- Bordeaux Métropole possède 50% du capital social et des droits de vote.
- La commune de Mérignac possède 25% du capital social et des droits de vote.
- La commune de Saint-Médard-en-Jalles possède 16,8% du capital et des droits de vote
- La commune du Haillan possède 8,2% du capital et des droits de vote

Nous n'avons été informés d'aucune modification intervenue au cours de l'exercice écoulé.

### **Actionnariat des salariés**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice écoulé, soit le 31 décembre 2021.

Aucun salarié ne détenait de participation dans le capital de la société selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de commerce et ce, au 31 décembre 2021.

### **Proposition d'affectation du résultat**

Les comptes qui vous sont présentés font ressortir un déficit de 38 695.69 euros, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- Une somme de -38 695.69 € affectée en totalité, en report à nouveau.

### **Rappel des dividendes antérieurement distribués**

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

### **Tableau des résultats**

Au présent rapport, est joint, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours des cinq derniers exercices.

### **Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce**

Nous vous demandons également d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce régulièrement autorisées par votre Conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé.

Votre Commissaire aux Comptes a été informé de ces conventions qu'il vous relate dans son rapport spécial.

### **Conventions visées à l'article L. 225-39 du Code de commerce**

Aucune convention portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales n'a été conclue au cours de l'exercice.

### **Situation des mandats des administrateurs**

4

L'assemblée prend acte de ses nouveaux représentants, les nouveaux administrateurs sollicitent un mandat, que nous vous prions de voter pour une durée d'une année. Celui-ci prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2022 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2021

Les mandats d'administrateur sont les suivants :

Bordeaux Métropole  
Représentée par Monsieur Jacques MANGON  
Désigné par délibération de Conseil Communautaire en date du 24 juillet 2020

Bordeaux Métropole  
Représentée par Monsieur Bastien RIVIERES  
Désignée par délibération de Conseil Communautaire en date du 24 juillet 2020

Bordeaux Métropole  
Représentée par Monsieur Thierry TRIJOULET  
Désigné par délibération de Conseil Communautaire en date du 24 juillet 2020

Bordeaux Métropole  
Représentée par Madame Marie RECALDE  
Désignée par délibération de Conseil Communautaire en date du 24 juillet 2020

La commune de Mérignac  
Représentée par Monsieur Alain ANZIANI  
Désigné par délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020

La commune de Mérignac  
Représentée par Madame Marie RECALDE  
Désignée par délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020

La Commune du Haillan  
Représentée par Madame Andréa KISS  
Désigné par délibération du Conseil Municipal en date du 10 juin 2020

La commune de Saint-Médard-en-Jalles  
Représentée par Monsieur Stéphane DELPEYRAT  
Désigné par délibération du Conseil Municipal en date du 18 juillet 2020

### **Dépenses non déductibles fiscalement**

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.



<b>Article D.441 I.-2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu</b>						
	<b>0 jour (indicatif)</b>	<b>1 à 30 jours</b>	<b>31 à 60 jours</b>	<b>61 à 90 jours</b>	<b>91 jours et plus</b>	<b>Total (1 jour et plus)</b>
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>						
<b>Nombre de factures concernées</b>	<del> </del>					
<b>Montant total des factures concernées (TTC)</b>		32 563	5 293	51 515	85 198	174 569
<b>Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (HT)</b>	<del> </del>					
<b>Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (HT)</b>		4.2%	0.7%	6.7%	11.1%	22.8%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>						
<b>Nombre des factures exclues</b>	NC					
<b>Montant total des factures exclues (TTC)</b>	NC					
<b>© Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)</b>						
<b>Délais de paiement de utilisés pour le calcul des retards de paiement</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) 10% pénalités <input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)					

Nous tenons à vous informer que nous n'avons pas de facture reçues ou émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice prévu dans l'article D.441-6.

## **RAPPORT SUR LA GOUVERNANCE DE L'ENTREPRISE**

### **Ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux**

Conformément au C.Com. Art. L. 225-37-4 modifié par l'ord. 2017-1162 du 12-7-2017, nous vous informons que M. Alain ANZIANI, représentant la commune de Mérignac au Conseil d'administration n'exerce aucun autre mandat social dans des sociétés. Quant aux fonctions électives, Alain ANZIANI est Maire de Mérignac et Président de Bordeaux Métropole.

### **Conventions conclues par une filiale**

Nous vous informons que la Société n'a pas de filiales, en conséquence, aucune convention n'a été conclue par une filiale détenue, directement ou indirectement, avec l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%, lorsqu'elles ne sont pas des conventions courantes conclues à des conditions normales.

### **Tableau récapitulatif des délégations**

Nous vous informons qu'aucune délégation n'a été accordée par l'Assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital.

### **Choix de la modalité d'exercice de la direction générale**

Nous vous rappelons que conformément à l'article 22 des statuts, les administrateurs ont décidé d'opter pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général suivant la délibération de la 1<sup>ère</sup> réunion des administrateurs du 22 décembre 2011.

### **Conclusion**

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner à votre conseil quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

## **Le conseil d'administration**